



DROIT PÉNAL NOTION DE BASE - RÉDACTION DE PROCÈS VERBAUX

Application aux domaines vétérinaire et phytosanitaire.

FOAD

Éléments de contexte :	Compte tenu des différences existantes entre les deux domaines, il est important pour les agents de contrôle de savoir s'ils mènent une action de police administrative ou de police judiciaire et, le cas échéant, de rédiger correctement un procès verbal de constatation.
Objectifs :	Connaître l'organisation de la justice pénale et les règles de police judiciaire. Savoir rédiger un PV de constatation d'infractions et le transmettre à la bonne juridiction.
Public concerné :	Agents en DDecPP et SRAL ayant à rédiger des procès verbaux.
Contenu proposé :	Organisations des juridictions pénales, la procédure pénale, la compétence judiciaire des agents dans le domaine vétérinaire ou le domaine phytosanitaire, les infractions, la rédaction des procès verbaux avec des exercices pratiques.
Tuteur :	Conseiller juridique inter-régional
Dates :	Toute l'année
Durée :	12 heures
Lieu :	Sur le lieu de travail de l'agent
Nbre de participants maximum :	50
Responsable pédagogique :	Myriam ISSARTEL Régine GADOUD-VERNASSIER
Responsable administratif :	
Information :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MASA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
Frais d'inscription :	
Code RenoIRH formation :	NINALTF002
Information complémentaire :	Cours sur plate-forme de formation à distance : -ressources pédagogiques avec iconographie (illustrations originales, photos et vidéos) -questionnaire d'auto-évaluation.